



Compte rendu du conseil communautaire du

Mercredi 26 janvier 2022 à 18h30 - Salle des fêtes de Lislet

PRESENTS :

Délégués titulaires : DUFOURG Nicolas, PAGNON Jean-François, BIENFAIT Alexandre, NAVEAU Yannick, LUCE Fabrice, GARD Laurent, GUILMART Faustin, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, WATTIER Gérard, BART Nicole, GERLOT Mickaël, POTARD Jean-Michel, HENNEQUIN Thomas (pouvoir de FAYARD Joël), HEDIART Bernadette, DEBRUMETZ Pascale, TELLIER Michel, TRAMUT Véronique, MONARQUE Thérèse, LORIETTE Monique (pouvoir de VAN DEN HENDE David), VAN COPPENOLLE Hervé, LEMAIRE Michel, COLOMBE Anne Sophie, FRICOTEAUX Nicolas, FRERE Marie Noëlle, BOULANDE Xavier, LABROCHE Guy, VAN RYMBECKE Edmond

Délégués suppléants : ELOIRE Sébastien, MARLOT Sylvie, LETURQUE Francine

ABSENTS EXCUSÉS :

JACQUES Mickaël, BERNARD Valérie, DIDIER Pierre, LATOUR Alain, BIENAIME Corinne, VAN DEN HENDE David (pouvoir à LORIETTE Monique), HALLE Éric, TRIQUENEAUX José, FAYARD Joël (pouvoir à HENNEQUIN Thomas), CARLIER Adeline, LECLERCQ Hervé, CHRETIEN Isabelle, BERTRAND Thérèse, FLUCHER José, PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude

Préambule :

- Présentation SIG par Laurent Monsterleet, technicien SPANC, et SIGiste

Ordre du jour :

- Approbation du PACTE 2 Sambre Avesnois Thiérache
- Natura 2000 : présidence du comité de pilotage
- FPU : Montants des attributions de compensations communales définitives 2021
- FPU : Montants des attributions de compensations communales provisoires 2022
- Demande de subvention DSIL pour la transition numérique
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (pour avancement de grade)
- Ouverture anticipé des crédits d'investissement dans les différents budgets
- Demande de subvention FNADT pour la construction d'un bâtiment industriel

Le président accueille les conseillers communautaires et excuse l'absence de certains conseillers. Il réitère à l'assemblée ses vœux pour cette nouvelle année espérant, le retour à une vie normale en 2022.

Informations préalables du président :

M. PAGNON informe les élus que l'expertise contradictoire sur le bâtiment sinistré de la zone d'activité de la Praille aura lieu le vendredi 28 janvier 2022 à 14h en présence de notre assureur, GROUPAMA, d'Assistance expertise (notre assistance expertise) et de Monsieur DELAVAIN, avocat. Le dossier n'est pas simple, précise le président.

Les travaux de la déchetterie avancent bien. Quelques soucis de chantier mais rien de grave.

Après le marché de la construction de la nouvelle déchèterie, la DGCCRF (répression des fraudes) veut désormais analyser 3 autres marchés publics de la CCPT, dont 2 appels d'offres datant de 2018, tous concernent les déchets. Le président se dit surpris et ne comprend pas pourquoi cette insistance sur la CCPT, pour ne pas dire acharnement.

Le président laisse la parole à Laurent MONSTERLEET, technicien SPANC au sein de la CCPT pour la présentation du service géomatique.

Après avoir donné la définition de la géomatique (ensemble des outils et méthodes permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques), Laurent explique que lors de son arrivée, la CCPT avait une gestion papier des données, ce qui entraînait une perte de temps, parfois une perte des informations.

Après avoir rangé et classé ces données papiers, l'ensemble des plans et informations ont été intégrés dans un logiciel appelé QGIS qui permet une meilleure visualisation et centralisation d'information. Ce logiciel gratuit permet d'intégrer les données que l'on souhaite tel que le cadastre, de gérer l'ensemble des espaces verts au sein d'une commune (gestion différenciée), de visualiser les réseaux d'eau pluviale, le réseau assainissement et pourquoi pas la cartographie d'un cimetière. Estelle précise par exemple qu'au sein du service assainissement, tous les curages et autres travaux d'entretien des réseaux sont centralisés sur ce logiciel. Le travail d'enregistrement des données est long au départ mais à très court terme, c'est un gain de temps et c'est sécurisé, les données peuvent être également partagées (secrétaires, élus). L'avantage est que les données sont centralisées, sauvegardées. Une fois les couches créées par Laurent, le logiciel est exploitable par une personne qui ne connaît pas la cartographie, c'est assez simple d'utilisation une fois la base créée.

Laurent précise que si les communes non équipées de ce logiciel le souhaite, il suffit d'en faire la demande et il viendra l'installer directement à la mairie ; il précise que le logiciel est gratuit. QGIS avait été installé dans toutes les communes il y a environ 5/6 ans, mais seules quelques mairies l'exploitent pour le cadastre. Les usages pourraient être beaucoup plus développés en fonction des besoins que les communes pourraient faire remonter.

Sur demande de M. POTARD, Laurent précise qu'il est possible d'ajouter des modules, comme le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI), les zones argileuses, tout ce que l'on veut. Il faut le développer en fonction des besoins de chaque commune. C'est Laurent qui réalise en interne le développement de ce logiciel (création des différentes couches).

Sur demande de Mme TRAMUT, Laurent précise qu'il pourrait dispenser des formations auprès des élus, ou des secrétaires de mairie. Sur demande de M. Guilmart, Laurent précise que ces données sont stockées sur serveur de la CCPT, non accessibles à tous. Dans les mairies, il convient de l'installer sur l'ordinateur de la commune (attention à bien faire des sauvegardes). Laurent précise qu'une mise à jour est réalisée tous les 2 ans environ, mais ce délai sera réduit à 1 an à partir de cette année (à cause des données DGFIP pour la tarification incitative, nos données doivent toujours être tenues à jour).

M. PAGNON remercie Laurent pour son intervention et précise que ce serait bien que chaque commune ait ce

logiciel : c'est une facilité pour la recherche de données et simple d'utilisation. Le service pourra être développé en fonction des besoins des communes, qu'il convient de faire remonter à Laurent. Il faudra si le service s'amplifie dégager du temps à Laurent pour assurer cette nouvelle mission.

Délibération n°1 : Validation du PACTE Sambre Avesnois Thiérache II

Le président explique que le 19 novembre 2021, le Président de la République signait, à Guise, aux côtés des collectivités territoriales et établissements publics de la Sambre-Avesnois-Thiérache, un 2^{ème} Pacte d'engagement d'un ensemble de partenaires pour poursuivre la dynamique engagée depuis 2018 en faveur du développement et de la réussite de ce territoire élargi.

Le pacte 2 s'inscrit dans la continuité du pacte 1, en étant plus large et en englobant l'ensemble des politiques publiques. Il a d'une part pour objectif de donner un cadre stratégique de développement au territoire de la Sambre Avesnois Thiérache avec un haut niveau d'engagement et d'implication de la part de l'ensemble des signataires et d'autre part, il vaut également contrat de relance pour la transition écologique (CRTE).

Il investit, dans une approche interdépartementale, aussi bien les infrastructures et le développement que l'aménagement durable, l'inclusion, et l'attractivité de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le PACTE et de prendre acte de sa signature

Le président précise que le PACTE n'est pas simple à comprendre (54 pages) mais c'est une opportunité pour la communauté de communes, il rassemble de très nombreux partenaires et il est orienté vers des projets structurants à l'échelle de la Thiérache et de la Sambre Avesnois. Sur demande de M. TELLIER, le président explique qu'il n'y a pas d'enveloppe pré déterminée pour financer les différentes actions, mais que les projets sont étudiés au cas par cas par les différents partenaires et financeurs.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°2 : Présidence du Comité de Pilotage de la zone Natura 2000 du Bocage du Franc Bertin et portage de l'animation du DOCOB du Franc Bertin

Le président rappelle que depuis le classement comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC Natura 2000), la réalisation du Document d'Objectifs (DOCOB), la Communauté de Communes assure la mission de porteur de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 du Franc Bertin.

Ces missions d'animations font l'objet d'un suivi réalisé par un comité de pilotage composé notamment des communes de Résigny et Les Autels, du Département, de la Région, de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, des fédérations départementales de chasse et de pêche, du Groupement d'Intérêt Cynégétique de Rozoy, des syndicats de propriétaires agricoles et forestiers et des instances administratives DDT de l'Aisne et DREAL des Hauts-de-France.

Le COPIL sera amené en ce début d'année à renouveler, pour une durée de 3 ans, la présidence et la désignation de la collectivité territoriale porteuse de l'animation.

Par délibération du 21 janvier 2022, le Conseil Municipal de Résigny a validé la candidature de Monsieur Max GODET, actuel président, pour la présidence du comité de pilotage Natura 2000 du Franc Bertin.

Aussi, afin de poursuivre les actions d'animations de suivi scientifique du site, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser à nouveau la désignation de la CCPT en tant que structure porteuse de l'animation du DOCOB. Cette mission, financée à 100% par l'État et l'Europe, consiste en l'application des orientations de gestion et des actions qui sont proposées pour assurer le maintien ou le rétablissement des habitats et espèces classées.

Pas de question ou remarque.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°3 : FPU : montant des Attributions de Compensation communales définitives 2021

Le rapporteur rappelle que suite au passage en fiscalité professionnelle unique, la communauté de communes reverse à l'ensemble des communes une partie de la fiscalité professionnelle via les attributions de compensation (AC). Le montant provisoire de ces attributions est calculé en début d'année en fonction des données transmises par la DGFIP et validé par délibération du conseil communautaire. Il convient, en fin d'année, de délibérer sur le montant définitif de ces attributions en fonction des éventuels rôles supplémentaires reçus en cours d'année, et en fonction des montants réellement versés à l'USEDA pour le déploiement de la fibre.

Les montants définitifs ont été calculés et sont repris dans le tableau ci-dessous :

Commune	fisc. Pro hors éolien	fisc. pro éolien	charges transférées	AC 2021
Archon	1 095 €	5 471	338	6 228 €
Les Autels	1 544 €	5 137	63	6 618 €
Berlise	1 121 €	13 462	118	14 465 €
Brunehamel	16 406 €	13 179	487	29 098 €
Chaurse	71 053 €	108 471	3 575	175 949 €
Chéry-les-Rozoy	950 €	5 647	527	6 070 €
Clermont-les-Fermes	30 623 €	6 105	454	36 274 €
Cuiry-les-Iviers	2 636 €	4 433	109	6 960 €
Dagny-Lambercy	2 711 €	6 298	832	8 177 €
Dizy-le-Gros	21 563 €	73 320	4 953	89 930 €
Dohis	996 €	5 717	379	6 334 €
Dolignon	1 270 €	4 838	332	5 776 €
Grandrieux	2 951 €	5 630	319	8 262 €
Lislet	107 076 €	49 097	1 528	154 645 €
Montcornet	93 139 €	29 262	8 756	113 645 €
Montloué	13 631 €	34 500	187	47 944 €
Morgny-en-Thiérache	1 814 €	5 577	345	7 046 €
Noircourt	1 285 €	5 383	83	6 585 €
Parfondeval	1 696 €	6 527	555	7 668 €
Raillimont	2 053 €	5 313	540	6 826 €
Renneval	1 101 €	6 298	754	6 645 €
Résigny	5 133 €	7 108	701	11 540 €
Rouvroy-sur-Serre	1 216 €	4 626	267	3 251 €
Rozoy-sur-Serre	64 654 €	22 012	7 949	78 717 €
Sainte-Geneviève	1 325 €	5 295	462	6 158 €
Soize	39 366 €	5 647	663	44 350 €
Le Thuel	5 446 €	53 886	181	59 151 €
Vigneux-Hocquet	25 216 €	8 797	1 762	32 251 €
La Ville-aux-Bois-les-Dizy	2 252 €	17 293	776	18 769 €
Vincy-Reuil-et-Magny	9 751 €	6 140	767	15 124 €
TOTAL	531 073 €	530 469 €	38 762 €	1 020 456 €

Estelle précise qu'il n'y a pas de modification par rapport aux AC provisoires votées début 2021 (pas de rôles

complémentaires courant 2021). Il est demandé aux délégués communautaires de valider ces montants définitifs 2021.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n° 4 FPU : montant des Attributions de Compensation communales provisoires 2022

Exposé des motifs :

Après avoir exposé les modalités de calcul des attributions de compensation, et présenté les évolutions de la fiscalité professionnelle entre 2020 et 2021, le président rappelle que les montants ainsi définis seront minorés en 2022 des charges transférées suivantes :

1. Le montant des frais de fonctionnement versé par la communauté de communes à l'USEDA au titre de la contribution électronique en 2022,
2. 50% des montants versés par la communauté de communes à l'USEDA au titre des investissements liés au déploiement de la fibre (travaux d'opticalisation, montée en débit et déploiement de la fibre).
3. Les charges d'entretien de la zone d'activités du Grand Hôtel de Rozoy-sur-Serre évaluées à 1 306 €/an (ne concerne que la commune de Rozoy sur Serre)

Le montant total ainsi défini sera le cas échéant, arrondi à l'euro inférieur pour chaque commune.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les montants provisoires des attributions de compensations communales pour l'exercice 2022, montants notifiés aux communes et inscrits au budget primitif 2022.

1. *Détail par commune des charges transférées provisoires minorant les attributions de compensation 2022*

Charges transférées

	USEDA Fonct. 2022	USEDA MED FdC 2022	USEDA MED Contr. 2022	USEDA FTTH FdC 2022	USEDA FTTH Contr. 2022	ZA Gd Hôtel	
ARCHON	86,00	172,00	64,50				323,00 €
LES AUTELS	57,00			256,50	57,00		371,00 €
BERLISE	107,00			481,50	107,00		696,00 €
BRUNEHAMEL	456,00			2 052,00	456,00		2 964,00 €
CHAOURSE	544,00			2 448,00	544,00		3 536,00 €
CHERY	80,00			360,00	80,00		520,00 €
CLERMONT	113,00	226,00	84,75				424,00 €
CUIRY	27,00			121,50	27,00		176,00 €
DAGNY	126,00			567,00	126,00		819,00 €
DIZY LE GROS	738,00			3 321,00	738,00		4 797,00 €
DOHIS	99,00			445,50	99,00		644,00 €
DOLIGNON	47,00			211,50	47,00		306,00 €
GRANDRIEUX	82,00	164,00	61,50				308,00 €
LISLET	223,00			1 003,50	223,00		1 450,00 €
MONTCORNET	1 328,00			5 976,00	1 328,00		8 632,00 €
MONTLOUE	187,00			841,50	187,00		1 216,00 €
MORGNY	94,00			423,00	94,00		611,00 €
NOIRCOURT	81,00			364,50	81,00		527,00 €
PARFONDEVAL	141,00	282,00	105,75				529,00 €

RAILLIMONT	81,00			364,50	81,00		527,00 €
RENNEVAL	112,00			504,00	112,00		728,00 €
RESIGNY	179,00	358,00	134,25				671,00 €
ROUVROY	39,00			175,50	39,00		254,00 €
ROZOY	1 001,00			4 504,50	1 001,00	1 306,00	7 813,00 €
Ste GENEVIEVE	68,00			306,00	68,00		442,00 €
SOIZE	100,00			450,00	100,00		650,00 €
LE THUEL	161,00			724,50	161,00		1 047,00 €
VIGNEUX	270,00			1 215,00	270,00		1 755,00 €
LA VILLE AUX BOIS	208,00	416,00	156,00				780,00 €
VINCY	116,00			522,00	116,00		754,00 €
TOTAL	6 951,00	1 618,00	606,75	27 639,00	6 142,00	1 306,00	44 270,00 €

1. Montants provisoires par commune des attributions de compensation 2022

commune	fisc. Pro hors éolien	fisc. pro éolien	charges transférées	AC 2022 prov
Archon	927 €	6 009	323	6 613 €
Les Autels	1 528 €	5 443	371	6 600 €
Berlise	1 087 €	13 671	696	14 062 €
Brunehamel	16 283 €	13 543	2 964	26 862 €
Chaurouse	69 320 €	114 578	3 536	180 362 €
Chéry-les-Rozoy	948 €	5 868	520	6 296 €
Clermont-les-Fermes	30 791 €	6 413	424	36 780 €
Cuiry-les-Iviers	2 623 €	4 817	176	7 264 €
Dagny-Lambercy	2 435 €	6 918	819	8 534 €
Dizy-le-Gros	20 726 €	72 754	4 797	88 683 €
Dohis	905 €	6 292	644	6 553 €
Dolignon	1 337 €	5 221	306	6 252 €
Grandrieux	3 007 €	5 908	308	8 607 €
Lislet	114 379 €	66 245	1 450	179 174 €
Montcornet	92 470 €	31 178	8 632	115 016 €
Montloué	14 182 €	34 074	1 216	47 040 €
Morgny-en-Thiérache	1 829 €	6 312	611	7 530 €
Noircourt	1 300 €	5 908	527	6 681 €
Parfondeval	1 787 €	7 181	529	8 439 €
Raillimont	1 609 €	5 989	527	7 071 €
Renneval	1 117 €	6 575	728	6 964 €
Résigny	5 194 €	7 807	671	12 330 €
***Rouvroy-sur-Serre	1 283 €	5 060	254	3 251 €
Rozoy-sur-Serre	60 963 €	24 835	7 813	77 985 €
Sainte-Geneviève	894 €	5 625	442	6 077 €
Soize	35 978 €	6 251	650	41 579 €
Le Thuel	5 053 €	54 722	1 047	58 728 €
Vigneux-Hocquet	30 269 €	9 806	1 755	38 320 €
La Ville-aux-Bois-les-Dizy	2 295 €	19 976	780	21 491 €
Vincy-Reuil-et-Magny	10 525 €	6 615	754	16 386 €
TOTAL	533 044 €	571 595 €	44 270 €	1 057 531 €

M. POTARD signale que le délai d'intervention de l'USEDA est beaucoup trop long concernant l'éclairage public et inadmissible (6 mois pour le remplacement d'une ampoule). Les communes cotisent suffisamment comme ça pour

avoir un service de qualité. Le président remontra l'information auprès de l'USEDA.

M. VANRUYMBEKE relève une erreur sur la commune de Vincy Reuil et Magny. Il s'agit d'une erreur sur l'IFER non éolien. Le tableau est rectifié.

A noter que concernant la zone d'activité de Rozoy, les documents administratifs ne sont toujours pas faits, aucun budget n'a pu être voté par la CCPT et pourtant, la trésorerie est alertée depuis 2019.

Estelle souligne que la communauté de commune avait des projets en fonction de la répartition éolienne établie il y a une dizaine d'année mais les règles ont été modifiées et la CCPT s'en trouve lésée avec des recettes inférieures aux prévisions, elle puise dans ses réserves pour mener à bien certains projets alors que ces derniers devraient être davantage financés par la fiscalité éolienne.

Le président informe qu'il y aura prochainement un échange avec les vice-présidents sur la fiscalité en général. Il est temps d'y réfléchir et de proposer des solutions. Des réunions du bureau et de la commission finances suivront.

M. FRICOTEAUX souligne que le modèle d'attribution de la communauté de communes est un modèle solidaire, et qu'il n'existe pas partout. Dans la plupart des EPCI, le dispositif est plus favorable à la communauté de communes, ce qui n'est pas notre cas. Mais il est normal d'ouvrir le débat, précise-t-il, car le contexte a bougé donc il faut adapter notre dispositif.

Le président précise que la capacité d'autofinancement de la CCPT baisse d'année en année. Par exemple, France service est un service qui fonctionne très bien et dont tout le monde est satisfait. Aujourd'hui, nous sommes subventionnés par l'Etat mais la subvention ne couvre pas l'ensemble des charges et nous ne sommes pas certains de la pérennité de ces financements. Il faudra alors trouver des solutions budgétaires.

Estelle a prévu prochainement et en collaboration avec Fabien Caigniet, comptable à la CCPT, une réunion technique sur l'élaboration des budgets pour les élus qui le souhaitent afin de bien comprendre le budget de la CCPT. Le Président souligne que c'est une bonne initiative et qu'elle fait suite aux remontées de l'an dernier de certains élus sur la difficulté de comprendre le budget.

Délibération n° 5 : DSIL - développement de l'e-administration

La transformation numérique des administrations constitue un enjeu majeur et s'est révélée cruciale dans le contexte de la crise sanitaire. La communauté de communes, bien qu'ayant déjà initié des démarches dématérialisées pour son fonctionnement interne (serveur externe, X-demat, etc.), s'est heurtée à la difficulté de poursuivre dans de bonnes conditions les réunions et les assemblées délibérantes à distance, faute de moyens techniques et moyens financiers. Actuellement, la communauté de communes dispose de matériel amateur ne suffisant pas à garantir la qualité des réunions à distance.

Désireuse de moderniser ses pratiques, la communauté de communes envisage de se doter d'outils s'inscrivant dans une logique de développement de l'e-administration, à savoir :

- Du matériel audio-visuel performant/professionnel nécessaire à la mise en place de la vidéoconférence, pour de petites et grandes assemblées, dans sa salle de réunion et dans les tiers-lieux numériques ;
- Les accessoires en lien avec le matériel de vidéo-conférence ;
- Des tablettes qui seront mises à disposition des élus pour leur permettre d'assister aux réunions à distance, de consulter les mails et documents, limitant ainsi les impressions de papiers (total de 44 tablettes) ;

En plus de l'acquisition du matériel, le projet comprend l'installation, le paramétrage des équipements et la formation des agents qui ne sont aujourd'hui pas compétents pour préparer le matériel avant chaque réunion.

Dans le cadre de son projet, la communauté de communes compte également missionner les animateurs numériques pour former les élus à l'utilisation des tablettes et des outils numériques (applications de visio, outils collaboratifs, etc.).

La communauté de communes sollicite la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de la thématique « développement du numérique et de la téléphonie mobile », à hauteur de 80 %. Le projet de la CCPT s'élève au total à 39 691,12 € HT (47 629,34 € TTC), soit une subvention attendue de 31 752,90 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'achat de matériel, d'accessoires et de prestations relatives au développement de l'e-administration pour un montant total de 39 691,12 € HT et de solliciter les fonds DSIL à hauteur de 80% du montant total des dépenses.

Sur demande de M. ELOIRE, M. HENNEQUIN précise que le devis le plus cher a été retenu pour le dépôt du dossier de demande d'aide pour se laisser une marge de manœuvre pour la commande ultérieurement.

M. GUILMART se demande s'il est opportun d'acheter les tablettes aux élus, sachant que le réseau ne fonctionne pas dans certaines communes. M. HENNEQUIN explique que la CCPT doit se moderniser, évoluer et ne pas prendre trop de retard par rapport aux autres collectivités Estelle explique qu'à terme, en plus du volet environnemental, ce sont aussi des économies en terme de papier, d'affranchissement pour la CCPT. En effet, les délibérations pourraient être suivies sur tablette durant les conseils, ce qui représenterait une économie de papier, des visio conférences pourraient être organisés...

M.HENNEQUIN précise également qu'il faut investir dans le numérique car il faut donner aux jeunes les outils nécessaires s'ils n'ont pas la mobilité, notamment en ayant la visioconférence pour d'éventuelles formations dans les tiers lieux.

Le président souligne que l'équipement de la visio est primordial pour la CCPT, et il faut un équipement de qualité. Actuellement, ce que nous utilisons a été acheté en urgence au début de la période Covid, il s'agit de matériel très bas de gamme, qui ne fonctionne pas correctement.

Une abstention. La délibération est votée à la majorité.

Délibération n°6 : Fonds REACT Eu - développement de l'e-administration

Au regard de la crise sanitaire, la Commission européenne a approuvé la modification du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2014-2020 dans le cadre du REACT-eu, une enveloppe exceptionnelle qui obéit aux mêmes règles que le FEDER. Ces crédits supplémentaires visent à compenser les surcoûts engendrés par la crise, notamment en matière de transition numérique dans l'enseignement, l'administration publique et les services de santé. Les objectifs sont d'apporter une réponse à ces problématiques et de financer des projets permettant de préparer la relance économique

A ce titre, le Conseil régional, chef de file en matière de fonds européens, a recensé les besoins des EPCI des Hauts-de-France en vue de l'ouverture du dispositif fin juin. Il est désormais possible de déposer les dossiers de demande de subvention.

Plusieurs thématiques sont éligibles pour le volet numérique :

- Développement du télétravail ;
- Mise en place d'outils en faveur de l'e-administration ;
- L'E-inclusion ;
- La transition digitale des entreprises avec le financement d'un ambassadeur numérique dont le rôle est de former les entreprises.

Bien qu'ayant déjà initié des démarches dématérialisées pour son fonctionnement interne (serveur externe, X-demat, etc.), la CCPT s'est heurtée à la difficulté de poursuivre dans de bonnes conditions les réunions et les assemblées délibérantes à distance, faute de moyens techniques et moyens financiers. Actuellement, les réunions sont réalisées avec du matériel acheté suite au premier confinement mais ce dernier ne permet pas de garantir la qualité des réunions à distance.

Désireuse de moderniser ses pratiques, la communauté de communes envisage de se doter d'outils s'inscrivant dans une logique de développement de l'e-administration, à savoir :

- Du matériel audio-visuel performant/professionnel nécessaire à la mise en place de la vidéoconférence, pour de petites et grandes assemblées, dans sa salle de réunion et dans les tiers-lieux numériques ;
- Les accessoires en lien avec le matériel de vidéo-conférence ;
- Des tablettes qui seront mises à disposition des élus pour leur permettre d'assister aux réunions à distance, de consulter les mails et documents, limitant ainsi les impressions de papiers (total de 44 tablettes) ;

En plus de l'acquisition du matériel, le projet comprend l'installation, le paramétrage des équipements et la formation des agents qui ne sont aujourd'hui pas compétents pour préparer le matériel avant chaque réunion.

Dans le cadre de son projet, la communauté de communes compte également missionner les animateurs numériques pour former les élus à l'utilisation des tablettes et des outils numériques (applications de visio, outils collaboratifs, etc.).

Le taux de subvention est de 80% de la dépense HT. Le fonds prend en compte les dépenses effectuées entre février 2020 et décembre 2023. Au vu des démarches administratives induites par le montage des dossiers européens, le Conseil régional a fait le choix de traiter directement avec les EPCI qui sont les seuls à pouvoir être porteurs de projets.

Le projet de la CCPT s'élève au total à 39 691,12 € HT (47 629,34 € TTC), soit une subvention attendue de 31 752,90 €.

Il est proposé au conseil communautaire de d'approuver l'achat de matériel, d'outils et de prestations relatives au télétravail et au développement de l'e-administration pour un montant total de 39 691,12 € HT et de solliciter le fonds européen REACT EU à hauteur de 80% du montant total des dépenses.

Pas de question.

1 abstention. La délibération est votée à la majorité.

Délibération n°7 : Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le président rappelle que l'agent technique du SPANC assure les missions suivantes

- Réalisation des contrôles de bon fonctionnement des installations, et autres contrôles
- Réalisation, implantation et suivi des installations nouvelles,
- Mise en œuvre du service d'entretien des installations,

Il est proposé au conseil communautaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2022, pour assurer les missions inhérentes au SPANC, à temps complet,

Estelle précise que Laurent est à la CCPT depuis 13 ans et ce poste est un avancement de grade, lié à son ancienneté et une reconnaissance pour la qualité de son travail. Il est important de valoriser les agents et leur travail.

Pas de question.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°8 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement budget principal

Considérant que dans l'attente du vote du budget principal pour l'année 2022, il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des services et la poursuite de l'action de la collectivité ;

Le rapporteur rappelle que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-1, alinéa 3, prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au Budget Principal pour répondre aux besoins des projets en cours, selon la répartition ci-dessous

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2021	Montant maximal autorisé	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2022
20	Immobilisations incorporelles	65.973,00 €	16.493,25 €	16.493,25 €
204	Subventions d'équipement versées	169.153,80 €	42.288,45 €	42.288,45 €
21	Immobilisations corporelles	489.111,69 €	122.277,92 €	122.277,92 €

Les prochaines délibérations permettent de régler les factures en attente ainsi que les dépenses à réaliser avant le vote du budget en avril, précise le président

Pas de question.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n° 9 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement assainissement collectif

Exposé des motifs identique à la délibération précédente

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au budget du service d'assainissement collectif pour répondre aux besoins des projets en cours, selon la répartition ci-dessous

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2021	Montant maximal autorisé	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2022
20	Immobilisations incorporelles	78.275,41 €	19.568,85 €	19.568,85 €
21	Immobilisations corporelles	106.003,60 €	26.500,90 €	26.500,90 €
23	Immobilisations en cours	30.000,00 €	7.500,00 €	7.500,00 €

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n° 10 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement gîtes du Val de Serre

Exposé des motifs identique à la délibération précédente. En conséquence, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au budget des gîtes du Val de Serre pour répondre aux besoins des projets en cours, selon la répartition ci-dessous

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2021	Montant maximal autorisé	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2022
21	Immobilisations corporelles	45.399,77 €	11.349,94 €	

				11.349,94 €
--	--	--	--	-------------

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n° 11 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement ZA La Praille

Exposé des motifs identique à la délibération précédente

En conséquence, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au budget des gîtes de la Zone d'Activité de la Praille pour répondre aux besoins des projets en cours, selon la répartition ci-dessous

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2021	Montant maximal autorisé	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2022
21	Immobilisations corporelles	207.564,86 €	51.891,21 €	51.891,21 €

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n° 12 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement Déchets

Exposé des motifs identique à la délibération précédente

En conséquence, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au budget du service déchets pour répondre aux besoins des projets en cours, selon la répartition ci-dessous

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2021 - Budget principal service déchets	Montant maximal autorisé	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2022
23	Immobilisations en cours	1.476,301,33 €	369.075,33 €	369.075,33 €

Le président précise qu'un budget annexe pour les déchets a été créé pour une meilleure visibilité.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n° 13 : FNADT - demande de subvention pour la construction d'un bâtiment

Le président rappelle que la Communauté de communes a créé en 2008 une zone d'activité intercommunale sur la commune de Lislet / Montcornet (ZA La Garenne). La commercialisation des terrains est très difficile ; depuis 2010, un seul terrain a été vendu. La CCPT travaille à l'aide de la Maison des Entreprises sur l'attractivité de ces zones mais la ZAC étant éloigné des grands axes, les demandes sont rares.

Au vu des travaux de la METS et surtout des travaux du chargé de projet Territoire d'Industrie, les demandes sont plus importantes pour des locations de bâtiments. Pour les projets de construction, il s'avère que nos terrains ne sont pas forcément adaptés (trop exigus, débit eau potable ou eaux usées insuffisant...). Les entreprises souhaitent davantage louer des bâtiments vides, prêts à l'usage.

Aussi, et afin de lancer une dynamique d'accueil de nouvelles entreprises, le président propose la construction d'un bâtiment sur la ZAC de la Garenne pour 2022. Ce bâtiment serait proposé à la location à des tarifs très bas afin d'attirer les entreprises extérieures. Le bâtiment serait d'environ 350/400 m², équipé d'une petite partie bureau et sanitaires afin de répondre aux besoins des principales demandes. La CCPT n'a toutefois pas les capacités financières d'assumer la totalité du coût d'un tel projet.

Aussi, la communauté de communes sollicite l'Etat au titre du FNADT, à hauteur de 60 % du cout HT du projet de construction et d'aménagement.

Le projet représente un coût de 472 770 € HT, soit 567 324 € TTC, la CCPT sollicite donc une subvention à hauteur de 283 662 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de construction d'un bâtiment sur un terrain de la ZA de la Garenne pour un montant total de 472 770 € HT et de solliciter l'Etat au titre du FNADT à hauteur de 60% du montant HT des dépenses du projet

Le président souligne qu'il s'agit d'une délibération de principe. En effet, plusieurs entreprises nous ont déjà demandées la location de bâtiments mais nous n'avons rien à proposer. Les demandeurs ne veulent pas investir et le bien doit être prêt immédiatement.

Estelle précise que la société Sépur recherche un bâtiment pour entreposer 2 camions et donc l'idée est venue de là. L'entreprise Marchand nous a également fait une demande il y a 2 ans. Les terrains ne partent pas et le besoin serait plutôt de l'immobilier d'entreprises.

Faire un bâtiment, c'est bien souligne M. LEMAIRE, mais la société AROMONT est à côté et vacante, ne faut-il pas se concentrer sur cette friche ? Pourquoi ne pas la réhabiliter ? Estelle et le président précisent que les bâtiments et les bureaux sont anciens, vétustes et ne sont pas bien structurés. La société AROMONT veut les vendre 800 000 euros, ce qui est un coût exorbitant auquel il conviendrait d'ajouter de lourdes dépenses de réhabilitation.

M. POTARD pense qu'il est important d'avoir un tel projet sur notre territoire, il y a de la demande. M. GERLOT précise que même les artisans recherchent des locaux à louer.

M. DUFOUR se demande s'il ne faut pas avoir des baux signés avec les entreprises avant d'engager la dépense et se lancer dans ce projet.

Il y a un risque souligne M. QUEILLE. Il prend l'exemple de la maison de santé faite à Dizy. En effet, malgré des reproches sur la création de cette maison de santé au départ, ils se sont aperçus que si le bien n'était pas disponible immédiatement, les professionnels s'installaient dans d'autres communes, au risque de les perdre. Il faut être réactif à la demande. Aujourd'hui, la maison de santé devrait même s'agrandir.

M. APPERT estime le projet le montant du projet trop élevé. Estelle explique que le projet devra être retravaillé avec le terrain adéquat et les devis doivent être affinés.

M. FRICOTEAUX souhaite qu'une attention soit portée à la création d'emplois dans tous ces projets, il pense qu'il ne faut pas négliger la réhabilitation de la ZA Praille à Rozoy qui a toujours trouvé des locataires, à suivre suite au sinistre.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n° 14 : DETR 2022 - demande de subvention pour la construction d'un bassin de rétention

Le président rappelle que la Communauté de Communes a débuté les travaux de construction de la nouvelle déchetterie de Montcornet en mai 2021. Ce projet d'un montant global avoisinant les 1,3 millions d'euros est accompagné par le soutien financier de l'Etat et du département. Le président explique que le dossier ICPE (dossier en enregistrement) a été conçu et validé en 2020 : les eaux de pluie du site sont drainées vers un bassin de rétention avec puits d'infiltration (après passage en traitement hydrocarbure), et en cas de pollution avérée sur le site, un système de vannage conduit les eaux polluées vers un bassin spécifique.

Ces bassins ont été réalisés en fin d'été. Depuis novembre, il s'est avéré que le système mis en place ne fonctionne pas correctement, et ne permet pas l'infiltration des eaux dans le milieu naturel de façon satisfaisante. Le terrain est trop argileux et donc imperméable à l'infiltration. La situation actuelle met en avant un risque de pollution du milieu naturel en cas de débordement du bassin de rétention principal. Aussi, la CCPT a travaillé avec l'entreprise titulaire du marché (lot VRD) afin de trouver une solution technique. Il est envisagé de refaire un 3^{ème} bassin afin d'infiltrer les eaux en surface. En effet, l'infiltration étant quasi inexistante en profondeur, l'objectif est de faire en

plus une infiltration surfacique, via un bassin sous forme de digue, d'une très faible profondeur et d'une très grande surface au sol.

D'autres solutions techniques ont été étudiées mais ne sont pas réalisables. La seule solution technique viable sur le long terme est l'aménagement de ce 3^{ème} bassin. Le coût de ce nouvel aménagement est de 49 861,10 € HT. La CCPT sollicite l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 pour accompagner la poursuite de ce projet majeur pour la CCPT et ses habitants. La CCPT sollicite l'Etat à hauteur de 60% de la dépense, soit une subvention attendue de 29 916,66 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de construction d'un bassin d'infiltration sur la déchetterie de Montcornet pour un montant total de 49 861,10 € HT et de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 60% du montant HT des dépenses du projet.

M. GUILMART ne comprend pas pourquoi le bureau d'études n'a pas prévu ce problème d'infiltration lors de la réalisation de l'étude et se demande quel est l'intérêt de prendre un bureau d'étude.

La délibération est votée à l'unanimité.

Tour de table :

M. GARD : RAS
M. POTARD : RAS
M. LEMAIRE : RAS

M. VAN RYMBECKE souligne qu'il faut faire attention au budget de la CCPT dont les marges réduisent d'année en année mais il ne faut pas tout supprimer pour les communes.

M. LECLERCQ : RAS
M. ELOIRE : RAS

Mme BART informe être impactée par le retard de distribution du courrier, et malgré plusieurs relances, rien n'y fait. M. BOULANDE informe qu'il existe des interlocuteurs la poste au service des élus :

La directrice : Mme Guillaume 06 62 27 07 65

Le responsable production : M. Didier Mahieux 06 70 89 49 80

Le responsable de sites Thiérache Mme Aline Vilcoz : 06 98 53 79 60

M. DUFOURG : RAS
M. NAVEAU : RAS
M. WATTIER : RAS
M. APPERT : RAS
Mme MONARQUE : RAS

Mme TRAMUT demande à M. FRICOTEAUX quand auront lieu les attributions APV/API car certains entrepreneurs relancent déjà les devis réalisés. La délibération ne sera prise pas prise avant fin juin.

Mme TRAMUT souhaite parler également de la crue du Hurtaut survenue il y a 15 jours. Des embâcles se sont formées. Même chose pour Chaourse précise M. NAVEAU. Malgré le déplacement de M. KOUEVI, animateur en milieu aquatique à l'union des syndicats de rivières, rien n'est réalisé précise t-il. Et c'est aux maires de déclarer les embâcles.

Aude informe qu'une réunion aura lieu jeudi 03 février à Vigneux Hocquet. Plus d'informations seront disponibles la semaine prochaine. Cependant, pour la commune de Montloué, les travaux sont prévus au printemps prochain.

Sur demande de M. PAGNON, M. FRICOTEAUX précise que pour les amendes de police, les dates d'attribution

ne sont pas encore connues. Le département est en attente d'information de l'Etat.

Mme MARLOT : RAS
M. GERLOT : RAS
M. BIENFAIT : RAS
M. LUCE : RAS
M. LABROCHE : RAS
Mme FRERE : RAS
Mme COLOMBÉ : RAS
M. FRICOTEAUX : RAS
M. TELLIER : RAS
Mme DEBRUMETZ : RAS
MME LETURQUE : RAS
Mme HEDIART : RAS
M. BOULANDE : RAS

M. GUILMART informe que le réseau téléphonique devient très problématique dans les petites communes, il a déjà fait remonter ce fait à plusieurs reprises et rien ne change. Suite aux débats des précédents conseils communautaires, M. FRICOTEAUX a transmis la demande auprès des services concernés.

M. DUFOURG informe que l'opérateur ORANGE lui a conseillé d'écrire un courrier en collaboration avec d'autres élus auprès du service pour faire réclamation.

Le Président précise aux membres de l'assemblée qu'il est possible que dans certaines communes les brouillages des signaux de la TNT soient persistants. Il faut signaler ces problèmes auprès de l'**ANFR** en se rendant sur le site :

<https://www.recevoirlatnt.fr/particuliers/solutions-aux-dysfonctionnements/communes-elus-collectivites-territoriales>

La réponse est souvent rapide.

M. QUEILLE : RAS
M. HENNEQUIN : RAS
Mme LORIETTE : RAS

Le président remercie les élus de leur présence malgré la situation sanitaire actuelle et lève la séance à 21h15.